

RISQUES NATURELS MAJEURS BÂTIR LA RÉSILIENCE DES OUTRE-MER

Après un premier rapport consacré à la prévention des risques et à la gestion de l'urgence en cas de catastrophe naturelle, la Délégation sénatoriale aux outre-mer s'est intéressée cette année à la reconstruction et à la résilience des territoires.

LES ENJEUX DU SECOND VOLET



RECONSTRUCTION DES TERRITOIRES

- Planification et coordination des travaux
- **Approvisionnement** en matériaux
- Gestion du traitement et de l'évacuation des **déchets**



ACCOMPAGNEMENT POST-ÉVÉNEMENT

- **Suivi sanitaire et social** des populations
- Reprise des **services publics**
- Redémarrage de la **vie économique**
- **Prise en charge assurantielle** et indemnisation



RÉSILIENCE

- Évolutions liées aux **changements climatiques**
- Mise à jour des **cartographies** et des **plans de prévention** des risques naturels
- **Aménagement durable** des territoires
- Adaptation des **normes et réseaux**
- Meilleure **préparation des populations**

IRMA SEPTEMBRE 2017



Dans les îles
de **Saint-Barthélemy**
et **Saint-Martin**

11 décès

95 % des habitations touchées

près de
**2 MILLIARDS
D'EUROS**
de dommages assurés

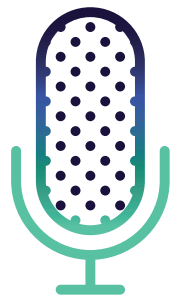
2 ans après :
**une reconstruction loin
d'être achevée**

87 %* à Saint-Barthélemy

49 %* à Saint-Martin

* données issues du programme spatial européen Copernicus

LA DÉMARCHE



145
personnes
entendues



72
heures
de réunions
et d'entretiens

17 auditions au Sénat avec :

- Le **délégué interministériel à la reconstruction des Îles du Nord**
- Les représentants des **ministères des outre-mer, de la transition écologique et solidaire, de l'économie et des finances** et de la **cohésion des territoires**
- Le **délégué interministériel aux risques majeurs outre-mer**
- Les **présidents du gouvernement** et de l'assemblée de la Polynésie française
- Les dirigeants de la **Caisse centrale de réassurance** et une table ronde **assurance** outre-mer

- Une table ronde dédiée à la problématique des **algues sargasses**
- Des acteurs de l'**accompagnement sanitaire et social**
- L'**agence française de développement (AFD)**
- Des acteurs de la résilience : le **BRGM**, opérateur de l'État, et des responsables du projet **RESCCUE**

Des consultations écrites des collectivités ou des services de l'État dans les territoires, mais aussi d'opérateurs de réseaux



UN SECOND DÉPLACEMENT DANS LES ÎLES DU NORD

Du 23 au 27 avril 2019



SAINT-MARTIN

Pour faire un état des lieux de l'avancée de la reconstruction

97
personnes
entendues



SAINT-BARTHÉLEMY

41
heures de réunions et
constats sur le terrain

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTEURS

ASSURER UNE RECONSTRUCTION EFFICACE ET DURABLE

La reconstruction des Îles du Nord a montré, en cas d'événement majeur, la nécessité d'un pilotage fluide et efficient.

- Privilégier une **conduite unifiée et coordonnée des actions de reconstruction au sein d'une structure ad hoc** garantissant l'appui de l'État et la juste place des collectivités et valoriser l'appui de l'Agence Française de Développement
- Doter les autorités de pilotage de **moyens budgétaires dédiés** et produire un **suivi lisible et détaillé** des réalisations et engagements financiers relatifs à la reconstruction
- Redéfinir les modalités de **sollicitation du fonds de secours** outre-mer
- Favoriser un **redémarrage économique et social** des territoires par des mesures de soutien économique d'urgence
- Préciser les **exigences et dérogations** permettant d'engager une **reconstruction rapide et, surtout, qualitative**



SOUTENIR LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

Les évolutions anticipées des risques, en raison notamment des changements climatiques, imposent de penser dès aujourd'hui une politique globale d'adaptation des territoires d'outre-mer.

- Poursuivre la **recherche** sur les risques naturels outre-mer, particulièrement les risques liés à l'évolution des **littoraux**, les algues **sargasses** dans la Caraïbe et le **volcan** émergeant à Mayotte
- Accroître l'**acculturation des populations** par une meilleure information et préparation et améliorer la **couverture assurantielle** outre-mer préalable à la consolidation du régime catnat
- Achever la **rédaction et la mise à jour des plans de prévention des risques naturels** dans l'ensemble des territoires
- Engager des « **plans de résilience** » des territoires à horizon 2030, particulièrement sur les questions des **réseaux**
- Adapter les **normes de construction** et les pratiques architecturales
- Soutenir des projets de **résistance des territoires appuyés sur la préservation du milieu naturel** comme le projet RESCCUE dans le Pacifique
- Créer un « **fonds vert** » destiné à l'ensemble des collectivités ultramarines afin d'engager un soutien massif aux projets d'adaptation des territoires



LA DÉLÉGATION

Créée en novembre 2011 par l'Instruction générale du Bureau du Sénat et désormais dotée d'un fondement législatif aux termes de l'article 99 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, la délégation est composée des 21 sénateurs élus dans les territoires ultramarins ainsi que d'un nombre identique de membres désignés par le Sénat de manière à assurer la représentation proportionnelle des groupes politiques.

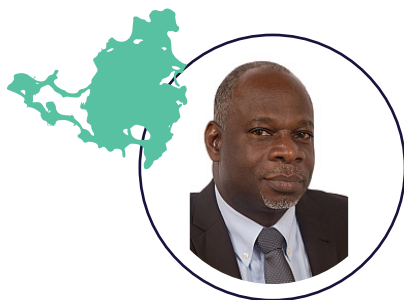
La délégation est chargée d'informer le Sénat sur l'état de la situation des collectivités visées à l'article 72-3 de la Constitution et sur toute question relative aux outre-mer. Elle veille à la prise en compte des caractéristiques, des contraintes et des intérêts propres de ces collectivités et au respect de leurs compétences. Elle participe à l'évaluation des politiques publiques intéressant ces collectivités.



MICHEL MAGRAS
Sénateur de Saint-Barthélemy,
président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer

3 RAPPORTEURS

sur le second volet



GUILLAUME ARNELL
Sénateur de Saint-Martin
coordonnateur de l'étude



ABDALLAH HASSANI
Sénateur de Mayotte



JEAN-FRANÇOIS RAPIN
Sénateur du Pas-de-Calais

Contact
delegation-outremer@senat.fr

Délégation aux
OUTRE-MER



http://www.senat.fr/commission/outre_mer